

COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Compte-rendu n°2015 - 3

Réunion du 13 novembre 2015

A SAINT ANDRE TREIZE VOIES (85)

ORDRE DU JOUR :

1/ GOUVERNANCE

- Nouvel arrêté de composition de la CLE du 03/07/2015

2/ VALIDATION, INVENTAIRE ZONES HUMIDES

- Les Essarts,
- Château Thébaud

3/ AVIS DOSSIER LOIR SUR L'EAU

- Extension ZA de Grand Lieu à Saint Philbert de Grand Lieu

4/ QUALITE DES EAUX

- Avis sur le contrat filière maraîchage
- Préparation du contrat pollutions diffuses sur l'Ognon

5/ GESTION DE LA RESSOURCE EAU

- Lancement de l'étude volumes prélevables



STRUCTURE ANIMATRICE

Syndicat de Bassin Versant de Grand-Lieu

13, rue du Port

44310 ST-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU

Tél : 02 40 78 09 17

La Commission Locale de l'Eau s'est réunie à Saint André Treize Voies le vendredi 11 novembre 2015 à 9h30. Monsieur Claude NAUD, Président de la CLE¹, préside la séance.

LISTE DES PRESENTS :

Présents : 20

Représentés : 4

Collectivités			
Conseil Régional des Pays de la Loire	THOUZEAU	Eric	P
Conseil Départemental 44	CHARRIER	Jean	E
Conseil Départemental 44	BEAUGE	Stéphan	A
Conseil Départemental 44	FOUQUET	Karine	E
Conseil Départemental 44	LANDIER	Samuel	E
Conseil Départemental 85	LEBOEUF	Alain	E
Conseil Départemental 85	RONDEAU	serge	E
Conseil Départemental 85	HERMOUET	Mirelle	A
Communauté de communes Grand Lieu	BOBLIN	Johann	E
Communauté de communes du Pays des essarts	RATOUIT	Jean-Pierre	P
Communauté de communes du Canton de Rocheservière	DABRETEAU	Bernard	P
Mairie de Bouaye	GARREAU	Jacques	E
Mairie de Geneston	PAVIZA	Karine	E
Mairie de la Copechagnière	BONNAUDET	Jean Claude	A
Mairie de la Planche	RICHARD	Jean-Paul	P
Mairie de Legé	BRISSON	Jean-Claude	E
Mairie de Saint Denis la Chevasse	AUNEAU	Jean-Yves	P
Mairie de Saint Lumine de Coutais	COUDRIAU	Bernard	E
Mairie de St Philbert de Bouaine	DENIAUD	Jean Paul	E
Mairie de Vieillevigne	SORIN	Nelly	E
Mairie de Les Lucs sur Boulogne	GABORIAU	Roger	P
Nantes Metropole	COUTURIER	Christian	E
Syndicat d'Aménagement Hydraulique	BOCQUET	Christophe	E
Syndicat de Bassin Versant de Grand Lieu	NAUD	Claude	P
Syndicat de Bassin Versant de Grand Lieu	MADORRA	Hélène	POUVOIR à C. NAUD
Syndicat de Bassin Versant de Grand Lieu	HERVOCHON	Freddy	E
Etat et Etablissements Publics			
ARS	HAVIOTTE	Raphaëlle	POUVOIR à C. STUTZ
DDTM 44	STUTZ	Claire	P
DDTM 85	HAESSIG	Francis	P
Agence de l'Eau	LELCHAT	Sophie	P
DREAL DES PAYS DE LA LOIRE	MAILFERT	Guillaume	A
Préfecture de la Région Centre	Préfet		A
Préfecture de Loire-Atlantique	Préfet		E
Préfecture de Vendée	Préfet		POUVOIR à F.HAESSIG

¹ Commission Locale sur l'Eau

Usagers			
ADEV 85	BISSON	Raymond	P
Association des Amis des Moulins	GRIVAUD	Jean	P
Association irrigation du Bassin de Grand Lieu	GUILLET	Philippe	P
Chambre commerce et industrie 44	LE FOLL	Catherine	A
CPIE	LEDUC	Denis	E
Chambre d'Agriculture 44	COUDRIAU	Michel	A
Chambre d'Agriculture 85	JOLLET	Christian	P
Fédération de pêche et milieux aquatiques 85	BRAUD	Joseph	P
Fédération de pêche et milieux aquatiques 44	BENOIT	Roland	POUVOIR à J. BRAUD
Fédération des Chasseurs 44	SORIN	Christophe	P
Fédération des maraichers nantais	RETIERE	Philippe	P
Société coopérative des pêcheurs du Lac de Grand Lieu	ROBION	Dominique	A
Société du Canal de Buzay	NEVEUX	Pierre	P
Société Nationale de Protection de la Nature	GILLIER	Jean-Marc	P
Union Régionale de la Consommation, du logement et du Cadre de Vie)	LEGEAY	Joëlle	P

P : Présent(e) A : Absent(e) E :Excusé(e)

Autres présents :

Alain AIRIAUD (Chambre Agriculture 44)

Benoit LANGLOIS MEURINNE (Fédération des Maraîchers Nantais)

Ludovic ANIZON, François CHARRUAU et Sophie MARTIN (Syndicat du Bassin Versant de Grand Lieu).

Mr BAUDRY, adjoint au maire de Saint André 13 Voies, accueille les membres de la CLE. Le Président salue les personnes présentes et introduit la séance en rappelant l'ordre du jour.

Le SAGE² « format papier » est remis à chaque participant.

DEBAT

RELEVÉ DE DECISIONS

1/ Gouvernance

○ **Nouvel arrêté de la composition de la CLE**

F.CHARRUAU présente les modifications de la composition de la CLE apportées par la Préfet de Région.

Pour le collège des collectivités, les modifications font suite aux dernières élections départementales. Ainsi les représentants des deux départements sont les suivants :

– Représentant du Conseil Départemental de la Loire Atlantique :

M. Stéphan BEAUGE

M. Jean CHARRIER

Mme. Karine FOUQUET

M. Samuel LANDIER

– Représentant du Conseil Départemental de la Vendée :

Mme. Mireille HERMOUET

² Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

M. Alain LEBOEUF
M. Serge RONDEAU

Aussi, une mesure d'assouplissement a été apportée au sein du collège des usagers : les représentants ne sont plus nommés. Il n'est donc plus nécessaire d'adresser à la préfecture et à la CLE les éventuels changements de personnes (Exemple : Président).

2/ Validation des inventaires zones humides

Deux inventaires communaux sont présentés par L. ANIZON à l'aide d'un diaporama. Les notes de synthèse et les cartes finales sont mises à disposition dans le dossier de séance. Les maires des communes ont été conviés pour témoigner sur le déroulement des inventaires des ZH³.

o Commune Château Thébaud

L. ANIZON précise que seulement 58 Ha de la commune de Château Thébaud sont concernés par le bassin versant de Grand Lieu et 1705 Ha par le bassin versant de la Sèvre Nantaise. Le Bureau d'étude OCE a réalisé cet inventaire selon le CCTP⁴ validé par la CLE de la Sèvre Nantaise.

La CLE de la Sèvre Nantaise a émis un avis favorable le 04/04/2013.

P. NEVEU fait remarquer que pour éviter le comblement des mares et étangs seul l'entretien manuel est préconisé au sein des propositions de gestion.

o Commune Les Essarts

Pour cette commune, 842 Ha sont sur le bassin versant de Grand Lieu et 4 797 Ha sur les bassins versants de la Sèvre Nantaise et du Lay. Le Bureau d'étude Echographe a réalisé cet inventaire selon le CCTP validé par la CLE de la Sèvre Nantaise.

La CLE de la Sèvre Nantaise a émis un avis favorable le 25/06/2015.

L. ANIZON relève la présence de deux zones à enjeux : l'étang du Boireau et ses zones humides et l'étang de Raynard et ses zones humides.

Mr TRICOARD, adjoint au maire de la commune, témoigne des difficultés rencontrées avec le Bureau d'Etudes et signale que l'inventaire ne serait peut-être pas terminé sans la collaboration étroite entre les techniciens des structures animatrices des CLE.

C. SORIN fait remarquer que l'inventaire des ZH a été complété par un inventaire précis des haies. Il félicite la démarche et trouve dommage que la CLE n'ait pas retenu cette option au démarrage des inventaires communaux pour le bassin versant de Grand Lieu.

Les membres de la CLE reconnaissent que cette mesure est intéressante.

Après débat, Les membres de la CLE proposent à la commune de Château – Thébaud d'ajouter l'entretien mécanique des mares et étang au sein des propositions de gestion.

Les membres de la CLE procèdent au vote de l'inventaire des ZH de CHATEAU THEBAUD : 22 voix favorables et 2 abstentions.

³ Zones Humides

⁴ Cahier des Clauses Techniques et Particulières

L. ANIZON précise qu'il ne reste qu'une commune à finaliser en comité de pilotage. L'objectif est de valider l'ensemble des inventaires (5) pour le premier trimestre 2016.

S.LELCHAT confirme qu'il y a des différences concernant l'avancement des inventaires ZH sur le bassin versant Loire Bretagne. Elle indique que l'évolution réglementaire peut entraîner une révision de certains inventaires, notamment les plus anciens (+ de 10 ans). Elle précise aussi que l'étape suivante porte sur la mise en place de plans de gestion sur les zones humides remarquables.

S.MARTIN rappelle que tous les inventaires validés sont disponibles sur l'intranet. Les identifiants peuvent être (re)demandés à la cellule d'animation.

2/ Avis dossier loi sur l'eau

o Extension de la ZA de Grand Lieu (St Philbert de Grand Lieu - 44)

F.CHARRUAU présente le projet d'extension porté par la Communauté de Communes de Grand Lieu. Pour répondre et émettre un avis, il s'appuie sur les différents enjeux du SAGE approuvé :

Qualité des eaux (Assainissement) : Le projet est conforme aux préconisations du SAGE (traitement des rejets dans la nouvelles STEP (8500EH) de Saint Philbert de Grand Lieu, Construction d'un réseau séparatif, mise en place des conventions entre la collectivité gestionnaire et les entreprises).

Il est proposé d'ajouter la préconisation suivante pour répondre à la disposition 1.7.3 du SAGE : Etablir les conventions de déversement avec les entreprises déjà en place sur la zone.

Qualité des eaux (Produits phytosanitaires) : L'utilisation des produits est interdite sur la zone. Cette maîtrise des produits phytosanitaires va au-delà de l'arrêté départemental « protection contre les pollutions par les produits phytopharmaceutiques » n°2007/BE026 du 9 février 2007.

A noter que cette pratique est envisagée sur les autres ZA de la Communauté de Commune de Grand Lieu

Qualité des milieux aquatiques (Zones Humides) : 14 700 m² sont identifiés sur la future zone. Il est prévu de détruire 6 400m² et de conserver et optimiser (compenser) 8 300m² de ZH.

JM. GILIER reconnaît que les zones humides ne sont pas à enjeux, seulement il attire l'attention sur les ZH compensées (principe gênant, mesures compensatoires légères et déconnectées des usages notamment agricoles).

Gestion quantitative (Eaux pluviales) : Les eaux pluviales sont gérées à la parcelle.

Il est proposé d'ajouter la préconisation suivante : les ouvrages eaux pluviales seront dimensionnés pour anticiper les éventuels aménagements des industriels (agrandissement, espaces parking).

Les membres de la CLE procèdent au vote de l'inventaire des ZH Les Essarts : 21 voix favorables et 3 abstentions.

Les membres de la CLE émettent l'avis suivant sur le projet d'extension de la ZA de Grand Lieu : 22 voix favorables et 2 abstentions.

Les membres de la CLE apportent les remarques suivantes :

-pour répondre à la disposition 1.7.3 du SAGE : Vérifier et établir les conventions de déversement avec les entreprises déjà en place sur la zone.

-les ouvrages eaux pluviales seront dimensionnés pour anticiper les éventuels aménagements des

Mr PETITEAU confirme, pour répondre à Mr BRAUD que des systèmes de décantations sont prévus pour les eaux pluviales.

industriels (agrandissement, espaces parking).

3/ Enjeux QUALITE des EAUX

○ Avis contrat de filière maraîchage

P. RETIERE, Président des Maraîchers Nantais, précise que ce contrat est en réflexion depuis plusieurs années. Ils s'appuient sur les expérimentations menées sur les exploitations du département de la Loire Atlantique.

B. LANGLOIS MEURINNE présente le contrat de filière. La présentation est annexée à ce compte rendu.

Ce contrat avec des actions et objectifs chiffrés permettra d'agir à la fois sur les parcours techniques et l'aménagement de l'espace.

B. LANGLOIS, pour répondre à P.GRIVAUD sur la question du ruissellement, précise que tous les moyens possibles seront envisagés pour limiter le ruissellement (haies, talus, talus végétalisés, bacs de décantation...).

S.LELCHAT rappelle que ce contrat a été élaboré en étroite collaboration avec l'Agence de l'eau Loire Bretagne signataire de celui-ci. Les objectifs retenus sont atteignables.

○ Préparation du Contrat Pollutions Diffuses

F.CHARRUAU introduit la présentation d'A. AIRIAUD, en rappelant que ce futur programme d'actions répond à la disposition 1.4.1 du SAGE approuvé.

La préparation du programme d'action passera par 4 phases : l'élaboration du diagnostic de territoire, la définition de la stratégie, l'élaboration et la rédaction du programme. Le programme sera construit avec une équipe pluri-disciplinaires des chambres d'agriculture et les acteurs du terrain.

Le programme d'action devrait être présenté et validé en CLE en juin 2016.

JP RICHARD souhaite que l'ensemble des représentants agricoles soient associés à cette élaboration, ce que confirme A. AIRIAUD : les acteurs socio-économiques (CUMA⁵, Coopératives d'approvisionnement, négociants, organismes de conseils...) seront recensés et pourront participer aux travaux de la commission technique.

Afin d'assurer une cohérence des actions menées sur le bassin versant de l'Ognon, C.NAUD fait remarquer que des passerelles entre ce Contrat Pollutions Diffuses et le Contrat Filière Maraîchage seront nécessaires.

Les membres de la CLE émettent l'avis suivant sur le projet de Contrat de Filière Maraîchage : 23 voix favorables et 1 abstention.

4/ Enjeux GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

○ Lancement de l'étude Volumes Prélevables

⁵ Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole

Pour répondre aux orientations 5.1 et 5.2 du SAGE, il est nécessaire de réaliser une étude sur les volumes prélevables en eaux superficielles et souterraines.

F. CHARRUAU précise que les différentes étapes de cette étude ont été validées en comité technique (Services de l'Etat, Agence de l'eau, DREAL, Association des irrigants). Le SBVGL⁶ recrutera dès le mois de décembre un chargé de mission pour réaliser l'état des lieux des prélèvements et les besoins futurs.

P.GUILLET réaffirme que cet état des lieux est important et qu'il ne peut être réalisé que dans la concertation avec les irrigants, industriels et collectivités.

F.CHARRUAU annonce que le prochain bureau de la CLE est fixé le 4 décembre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr Claude NAUD lève la séance.

⁶ Syndicat du Bassin Versant de Grand Lieu